



Association  Hospitalière
de Bourgogne Franche-Comté

INDICATEURS DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES

Décret n° 2019-15 du 8 Janvier 2019

ANNEE 2023

1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : **4 CSP** Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé : **5%** Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans		24 001				3	0	0	0,00%
	30 à 39 ans		25 034				3	0	0	0,00%
	40 à 49 ans		24 557				3	0	0	0,00%
	50 ans et plus	25 363	23 333	-8,7%	-3,7%	2	7	0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans	25 951	25 663	-1,1%	0,0%	166	31	1	197	0,00%
	30 à 39 ans	26 548	28 199	5,9%	0,9%	241	42	1	283	0,15%
	40 à 49 ans	26 610	28 352	6,1%	1,1%	252	40	1	292	0,21%
	50 ans et plus	25 713	27 065	5,0%	0,0%	444	65	1	509	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	32 065	25 295	-26,8%	-21,8%	11	2	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	30 657	28 105	-9,1%	-4,1%	26	12	1	38	-0,10%
	40 à 49 ans	30 249	30 028	-0,7%	0,0%	23	11	1	34	0,00%
	50 ans et plus	29 835	30 053	0,7%	0,0%	19	9	1	28	0,00%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	31 171	28 471	-9,5%	-4,5%	25	2	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	34 328	38 332	10,4%	5,4%	49	13	1	62	0,21%
	40 à 49 ans	39 675	44 163	10,2%	5,2%	41	14	1	55	0,18%
	50 ans et plus	44 566	48 985	9,0%	4,0%	62	45	1	107	0,27%
ensemble des salariés		28 025	31 867	12,1%		1663			1605	0,92%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

0,9 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

Note obtenue sur 40 :

39

3- Indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération).

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=ooui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	6,3%	6,3%	2	16	0	0	0,00%
employés	4,0%	5,7%	1,6%	1103	178	1	1281	1,28%
techniciens et agents de maîtrise	28,2%	63,6%	35,4%	79	34	1	113	2,43%
ingénieurs et cadres	16,5%	16,2%	-0,3%	177	74	1	251	-0,04%
ensemble des salariés	7,0%	14,8%	7,8%	1663			1645	3,67%

indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :

1 Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

3,7 Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

Note obtenue sur 15 :

10

4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
ensemble des salariés	13	13	100%

* Les salariées à considérer sont les salariées revenues de congés maternité (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, uniquement lorsqu'une ou plusieurs augmentations ont eu lieu dans l'entreprise pendant la durée du congé maternité.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues pendant la période de référence et qui permettent de rattraper au moins la moyenne des augmentations survenues pendant le congé maternité.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

100

Note obtenue sur 15 :

15

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	3	7	10	3

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :

Note obtenue sur 10 :

3

5

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.




Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté

ANNEE 2023

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de remuneration (en %)	1	0,9	39	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	0	0		20	0
3- Ecart de promotions (en points de %)	1	3,7	10	15	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			69		80
INDEX (sur 100 points)			86		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.